

Santé publique au Bénin : corruption pour accéder aux soins à la maternité du Centre Hospitalier Départemental Zou-Collines

Pour accéder aux soins à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines, usagers et soignantes rançonnent. Cette pratique corruptive est entretenue par certains usagers en quête d'accès rapide aux soins et par une frange des soignantes à la recherche de gains faciles pour arrondir les fins de mois.



Maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des

Collines. Mercredi 03 Février 2021. Il sonne 12 heures 40 minutes. Soignantes, accompagnants et quelques fois des parturientes font leurs habituelles navettes. Dans les couloirs, quelques accompagnants visiblement stressés espèrent impatiemment la délivrance des leurs. Quoiqu'ils sont pour la plupart prêts à corrompre les soignantes selon que celles-ci s'accordent ou non.

Ils sont nombreux, ces usagers du Centre Hospitalier Départemental Zou-Collines à croire, à tort, qu'il est normal de corrompre le personnel soignant pour accéder aisément aux soins de santé à la maternité. Une fausse perception alimentée par certains actes indéliçats d'une frange des soignantes à cette maternité.

Marianna, jeune dame, la vingtaine vient d'accoucher des jumeaux. Tellement contente, elle ne compte pas quitter la maternité sans faire un geste à la sage-femme qui l'a assistée, elle déclare, « C'est ingrat de ne pouvoir pas remercier la soignante qui vous a assisté pendant l'accouchement ».

Dans le même temps, le sieur Arnaud S. qui accompagnait sa seconde épouse, à l'accouchement, affirme « Moi, je ne manque pas de donner un cadeau en signe de reconnaissance aux soignantes qui s'occupent de mes femmes car elles font un travail extraordinaire ». Ce n'est pas de la corruption soutient-il.

Usagers et soignantes à la barre

En effet, cette pratique corruptive mal perçue par les usagers est renforcée par l'attitude peu orthodoxe de certaines soignantes. Une situation qui amplifie la vulnérabilité des usagers en provenance des milieux ruraux

Bernardin H. est un agriculteur dans la commune de Agbangnizoun. En tant que ancien accompagnant à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines, il raconte sa mésaventure. « ...il y a quelques mois, ayant appris que ma femme avait à peine accouché, une sage-femme se

précipitait vers moi dans le couloir avec le nouveau-né. Elle me félicita joyeusement tout en me demandant de l'argent pour se rafraichir en guise de célébration du nouveau né ». Pour Bernardin, ce n'était pas sur un ton sérieux. Donc il n'y tallait pas d'importance. Malheureusement, il a finit par remettre difficilement 1000 F CFA.

Un autre son de clôche vient de Yêdji O., instituteur et ancien accompagnant à la maternité du CHD Zou-Collines. « *En Juin 2020, j'ai été obligé de remettre 2000 F CFA sur demande d'une soignante aux fins de faciliter l'achat expresse de quatre poches de sang à injecter à mon épouse qui faisait un saignement après accouchement* ». Un fait que regrette Yêdji avant de se convaincre qu'il n'avait pas le choix devant la santé agonisante de son épouse et payer la rançon.

Pour ces usagers rencontrés, ces pratiques corruptives se passent avec la complicité de plusieurs autres agents des services plus ou moins rattachés à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines.

Pourtant, nous renseigne une soignante sous couvert de l'anonymat, des mesures ont été mise en place par les autorités dont des contrôles inopinés, des fouilles spontanées et des sondages auprès des usagers, le mal persiste. Le service des plaintes, par ignorance est moins connu des victimes.

Une raison qui justifie, selon Robbin Accrombessi, Président de l'Association des Consommateurs du Bénin le fait que son creuset n'ait pas reçue malheureusement des dénonciations de ces pratiques, jusque là.

Toutefois, notons que nos multiples tentatives par des procédures administratives pour interviewer les autorités compétentes à divers niveaux du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines sont restées vaines.

Des dispositions légales pour lutter contre la corruption

Le juriste Joël Christian SEDOGB0 déplore la situation précisant qu'il s'agit bien des pots-de-vin et du

rançonnement. Il explique qu'au regard de la loi No 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes, la peine est la même pour le corrupteur et le corrompu. Cette loi, rappelle-il, dispose en son article 40, une peine d'emprisonnement de cinq (05) ans à dix (10) ans et d'une amende égale au triple de la valeur des promesses agréées ou des choses reçues ou demandées à l'encontre de tout agent public qui aura directement ou indirectement sollicité ou agréé des offres ou promesses.

Mieux poursuit-t-il, concernant les cadeaux ou gestes, le décret No2008-813 du 31 décembre 2008 portant code des valeurs et d'éthique de la fonction publique interdit la corruption et l'acceptation de cadeaux par les agents publics. Le juriste prévient tout de même que l'article 15 du même texte recommande que s'il n'a été possible pour un agent public de résister à un cadeau, de se confier au secrétaire général de son administration qui lui dictera la conduite à tenir.

Ainsi, bien que le gouvernement continue de multiplier des efforts pour lutter contre la corruption, toute la société béninoise, en particulier les acteurs de la santé (soignantes, usagers) sont également appelés à faire autant d'efforts pour éradiquer le mal du secteur très sensible qu'est la santé a-t-il conclut.

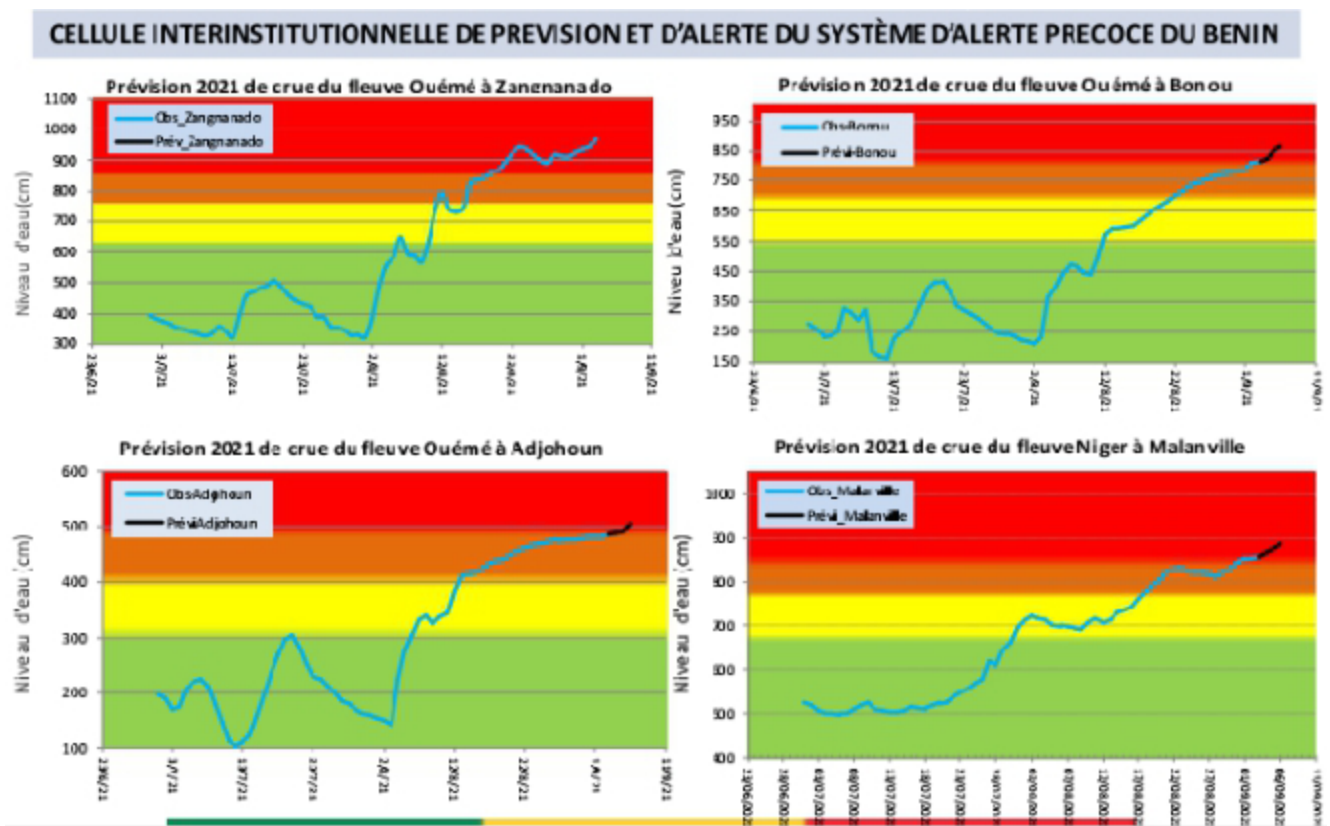
Megan Valère SOSSOU

Extrême climatique : alerte risque élevé de catastrophe

d'inondations au Bénin

Si la véritable saison pluvieuse n'a pas suffisamment mouillée le territoire béninois, cette petite saison sera plus marquante. Et pour cause, des quantités de pluies abondantes précipitent depuis quelques jours du nord au sud du Bénin. Ces récentes pluies donnent du fil à retordre aux populations béninoises et à ses autorités.

Dans un message d'alerte paru dans le bulletin d'alerte aux inondations valable du 03 au 09 septembre 2021, la cellule interinstitutionnelle de prévision et d'alerte du système précoce du Bénin alerte d'une situation inquiétante. Selon les informations recueillies, dans la basse vallée de l'ouémé le seuil d'alerte est rouge aux voisinages de Zangnanado et Bonou et Adjohoun. Dans le bassin du Niger le seuil d'alerte est rouge aux voisinages de Malanville et Karimama.



Ainsi, pour les trois (03) prochains jours, il est prévu une hausse du niveau d'eau dans la basse vallée de l'ouémé et une hausse du niveau d'eau dans le bassin du Niger.

Un système humain exposé et vulnérable

A en croire le message d'alerte, ce niveau d'alerte demeurera rouge dans le bassin du Niger aux voisinages de Malanville et Karimama. Il l'est également dans la basse vallée de l'ouémé aux voisinages de zangnanado, Bonou et Adjohoun. Conséquences : plus de neuf cents mille personnes sont potentiellement exposées, sans oublier les habitations, les champs agricoles et les pistes.

NB : Les niveaux d'eau relevés ce jour 03 septembre 2021, sur le fleuve ouémé 971 cm à Zangnanado, 817 cm à Bonou et 485 à Adjohoun et sur le fleuve Niger 858 cm à Malanville.

La communauté des communes de la vallée du Sitatunga mise sur les fonts baptismaux

Les élus communaux des communes de Abomey-Calavi, de Zè et de So-Ava s'engagent plus que jamais à œuvrer pour une gestion durable des ressources naturelles de la vallée du Sitatunga. Cet engagement motivé par CREDI ONG dans le cadre de l'initiative vallée du Sitatunga, a été entériné par une Assemblée Générale Constitutive ce mercredi 04 Août 2021.



Photo de famille

Les élus locaux des communes de Abomey Calavi, de Zè et de So-Ava ont tenu sous l'égide de l'Organisation Non Gouvernementale, Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré, ce mercredi 04 Août 2021, dans la salle de conférence de la mairie de Abomey Calavi l'Assemblée Générale Constitutive de la communauté des communes de la vallée du Sitatunga. Objectif, améliorer la gestion et la gouvernance du Parc Naturel Communautaire de la Vallée du Sitatunga.

A l'ouverture des travaux de cette Assemblée Générale Constitutive, le maire de la commune de Abomey Calavi, Angelo AHOUANDJINOU a, avec un cœur débordant de joie, souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a pour finir remercier les partenaires techniques et financiers à cette initiative de la vallée du Sitatunga fait signifier que cette étape de l'AGC est un acte mémorable au regard de sa vision.

Convaincu qu'à l'issue de l'activité la communauté des communes de la vallée du Sitatunga, disposera des outils et textes nécessaires pour sa meilleure gestion, CHABI-YA OURE Fai, représentante du Directeur du Centre National de Gestion des Réserves de Faune, a toutefois noté une continuité dans les actions. Elle a, à cette occasion, réaffirmée au nom de son Directeur, le soutien du Centre National de Gestion des Réserves de Faune pour la suite des actions à mettre en œuvre pour la protection de la vallée.

Procédant à l'ouverture des travaux de l'Assemblée Générale Constitutive, le représentant du Préfet du département de l'Atlantique, Justin GNONLONFOUN, se réjouit au regard des activités de concertation, de renforcement de capacités entreprise précédemment par CREDI ONG, que le système de gestion de la vallée sera performant à plus d'un titre. Car, remarque t-il c'est la première intercommunalité dédiée à la gestion stricte des ressources naturelles qui se met en place au Bénin.

« Cette coopération est de toute évidence le souhait du gouvernement et de son chef, qui, à travers le ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale, travaille à resserrer les liens entre les communes pour aborder le processus de développement de façon cohérente et harmonisée », a-t-il indiqué.

Au cours des travaux, le Directeur Exécutif de CREDI ONG a passé en revue aux participants, l'historique, les acquis, les enjeux et les perspectives de l'initiative de la vallée du Sitatunga.

Un bureau et trois commissions techniques pour une meilleure gestion de la vallée du Sitatunga



Membres élus

S'en suivra la mise en place du présidium qui a conduit l'étude des textes statutaires et l'adoption à l'unanimité des 15 délégués présents avec à la clé un bureau présidé par le maire de la commune de Abomey Calavi, Angelo AHOUANDJINO. Ce

bureau est soutenu par trois commissions spécialisées et composées chacune de trois personnes élues par les délégués des différentes communes concernées.

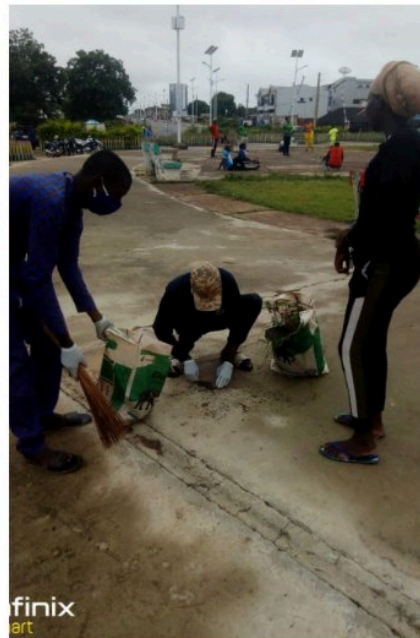
Réunit désormais dans un creuset, ces élus locaux, élus à cette faveur de cette initiative, entendent apporter leur contribution à la gestion durable de la vallée du Sitatunga. Pour le tout premier et nouveau président élu à la tête du bureau de la communauté des communes pour la vallée du Sitatunga, c'est la synergie d'action qui permettra d'atteindre les objectifs escomptés. Car, renchérit-il, c'est ensemble on peut sauter les montagnes.

Bernard HOUEDENOU, 2e Adjoint au maire de la commune de Zè, dit toute sa joie de voir naître une communauté pour le bien être des populations des sept arrondissements occupés par la vallée du Sitatunga au niveau de la commune de Zè.

Quant à Honoré GOHOUNGO, élu local de la commune de So-Ava et Président de la commission chargée de la Trésorerie, du Secrétariat et des affaires administratives, le respect des différents textes adoptés à cette occasion sera le socle du pari à gagner dans un an.

Pour rappel, cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) entre les trois communes est mis en œuvre dans le cadre du projet STGWA-600 financé par le fond d'action BIOPAMA soutenu par l'Union européenne et l'Organisation des Pays d'Afrique des Caraïbes et du pacifique. Notons que cette intercommunalité entre Abomey-Calavi, Zè et So-Ava autour du Parc Naturel de la vallée du Sitatunga est mise sur les fonds baptismaux afin de gérer au mieux les ressources naturelles de cette vallée de Sitatunga pour le bonheur des populations des communes concernées.

Bénin/Parakou: L'ONG Save Our Planet rend propre le carrefour Hubert MAGA



Très tôt ce matin du Samedi 17 Juillet 2021, les jeunes écologistes engagés dans la campagne #229EcoCitoyens de l'ONG Save Our Planet ont pris d'assaut le carrefour Hubert MAGA. Objectif, rendre propre et attrayant ce carrefour emblématique. Campagne de salubrité à Parakou/ONG Save Our



A travers sa campagne #229EcoCitoyens, l'ONG Save Our Planet en collaboration avec Give 1 Project, AJEPAM, le Gouvernement des jeunes du Bénin et l'UNEUP, a pris d'assaut l'emblématique Carrefour Hubert MAGA situé à l'entrée de la grande ville du Nord Bénin, Parakou.

Objectif, rendre propre et attrayant cet espace qui en plus d'être une place publique porte le nom de celui à qui les béninois doivent la célébration de la fête du 1er Août, le père de l'indépendance du Bénin.



L'activité qui a connu la présence d'une trentaine de jeunes a démarré par les mots de bienvenue et d'encouragement respectivement du Chargé de Programmes de l'ONG Save Our Planet Bill AGASSOUNON, du partenaire Give 1 Project Faouziyatou BANI GANI, et du Représentant du Chef du 1er Arrondissement de Parakou.

Dans une ambiance faite de convivialité et de fierté éco-citoyenne, les jeunes hommes et femmes ont su bien manipuler leurs outils de travail, gants ; houes ; balaies ; râteaux ; pelles et coupes-coupes pour imprimer la marque de la propriété à ce carrefour de renom. Rassemblement des ordures dans un tricycle



Cette place autrefois gagnée par les mauvaises herbes, les sachets plastiques et des tas d'immondices, a été rendu propre par la détermination et l'engagement éco-citoyen des jeunes hommes et femmes mobilisés par l'ONG Save Our Planet. Un éco engagement sans faille



Il est à noter dans cette démarche que l'ONG Save Our Planet en collaboration avec Give 1 Project, AJEPAM, le Gouvernement des jeunes du Bénin et l'UNEUP a été soutenu par les autorités locales de Parakou dont la mairie qui a mis un tricycle à la disposition de l'activité et le Chef du 1er Arrondissement qui s'est fait représenté.



Pour rappel, la grande campagne de salubrité dénommée #229EcoCitoyens, lancée officiellement en 2019 avec les apprenants de l'Ecole Primaire Privée Trésor de la Pierre Angulaire, à Tindji, commune de Zakpota, continue d'impacter les communautés urbaines et rurales à la prise de conscience éco-citoyenne. Photo de famille #229EcoCitoyens